
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 7 mai 2025

Résolution: CE25 0774

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Attendu le non-respect récurrent des exigences du devis technique, notamment au niveau de la documentation en retard ou non conforme, le non-respect des exigences du devis au niveau de la main d'œuvre, le recours à la sous-traitance, par la firme Opsis Gestion d'Infrastructures inc.;

Attendu les motifs exposés au dossier décisionnel;

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, conformément au pouvoir délégué dans la résolution CG15 0645, l'évaluation de rendement insatisfaisant d'Opsis Gestion d'Infrastructures inc. dans le cadre du contrat pour la fourniture de services d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation et air climatisé) pour des immeubles du Service de police de la Ville de Montréal (CG22 0459), afin de l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans à compter du 7 mai 2025 pour les motifs énoncés au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1257157008
/sb

Émilie THUILLIER

Présidente du comité exécutif

Emmanuel TANI-MOORE

Greffier de la Ville



Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

Signée le 9 mai 2025

COPIE CERTIFIÉE



GREFFIER DE LA VILLE